



BTSA Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU)

Votre projet

Exercer un métier dans des entreprises ou services liés à l'eau (Agriculture, Collectivités, Sociétés de distribution et de traitement, d'équipements et de matériels, aménagements touristiques, ...)

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général :

- vous avez un bon niveau de terminal en mathématiques, physique,
- l'économie générale, les sciences du sol et du vivant vous intéressent,
- vous avez de bonnes aptitudes à communiquer,
- vos capacités physiques vous permettent à la fois un travail en plein air, études de terrain (topographie, suivi de travaux), et en bureau d'études (projets d'aménagements hydrauliques),
- vous voulez participer à la préservation de l'environnement.

Les objectifs de la formation

Assurer une formation pluridisciplinaire de base (en géographie, écologie, qualité de l'eau, mécanique des fluides, topographie, cartographie, génie civil, ...) grâce à :

- la maîtrise des outils informatiques et audio visuels,
- l'utilisation de documentations spécialisées,
- des travaux dirigés et pluridisciplinaires,
- des visites d'entreprises et d'organismes (voyage d'études à l'étranger),
- participation aux manifestations professionnelles,
- deux modules d'initiative locale dont le contenu est défini par les équipes enseignantes en fonction des besoins du territoire.

Le diplôme

Diplôme délivré :

- pour 50% en contrôle continu,
- pour 50% : deux épreuves terminales.

Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de période en entreprise,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

Les débouchés

La formation de BTSA "Gestion et maîtrise de l'eau" permet de devenir :

- technicien d'une société de service, d'un bureau d'étude ou d'un service administratif qui conçoit, réalise et gère des aménagements et des équipements relatifs à l'eau,
- responsable de l'exploitation de l'eau au niveau d'un groupement de commune ou d'une ville,
- conseiller technique d'une organisation agricole, d'une chambre d'agriculture,
- salarié dans un service technico-commercial d'une entreprise ou d'une société qui distribue soit de l'eau, soit des équipements ou des matériels de drainage, d'irrigation ou traitements des eaux d'agriculture ou d'une compagnie d'aménagements.

Les poursuites d'études

- spécialisation dans un secteur complémentaire,
- préparer en un an le concours aux écoles d'ingénieurs (classe préparatoire ATS),
- L2, licence professionnelle

Le Programme

Domaines	Modules	Horaires*
Traitement des données et informatique	Traitement de données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Domaine commun		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
Domaine professionnel		
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	Eau-Territoires-Sociétés et aménagements hydrauliques	101,5 heures
	M Ressources en eau et aménagements hydrauliques	159,5 heures
	Systèmes hydrotechniques	101,5 heures
	Projets d'équipements hydrotechniques	116 heures
	Equipements d'un système hydraulique pluritechnique	101,5 heures
	Géomatique et topométrie	58 heures
	Conception et dessin assistés par ordinateur	58 heures
	Conduite d'opérations techniques	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		150 heures
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLEFPA Nîmes-Rodilhan	Lycée Agricole de Nîmes	30				04 66 20 67 67	legta.nimes@educagri.fr
	CFAA du Gard - Rodilhan	30				04 66 20 33 09	cfa.gard@educagri.fr
EPLEFPA de la Lozère	Lycée Agricole de la Canourgue	48				04 66 32 83 54	legta.la-canourgue@educagri.fr
	CFPPA de la Lozère	48				04.66.32.02.39	cfppa.lozere@educagri.fr
EPLEFPA Tarn	Lycée Agricole d'Albi	81				05 63 49 43 70	legta.albi@educagri.fr
	CFAA du Tarn - Albi	81				05 63 38 58 94	cfa.tarn@educagri.fr
	CFPPA du Tarn - Albi					05.63.38.07.46	cfppa.albi@educagri.fr

* FIS : formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de chaque établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 15 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/Carte-Jeune-Region-2017-2018>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie